



## Compte-rendu Commission cadre de vie 01/02/2024

La Commission "Cadre de vie" a pour objectif d'analyser et de renforcer la capacité d'un territoire à animer le réseau local des acteurs aux activités liées à l'environnement naturel et bâti, par une approche transversale.

A cette occasion, plusieurs opérateurs sont intervenus pour éclairer les participants sur la question du cadre de vie. Le CLER, Réseau pour la transition énergétique (Charlotte TARDIEU, Responsable de projets énergie Territoires), Martine BOUTILLAT, Présidente de la commission cadre de vie, membre du CA ANPP - Territoires de projet, Présidente du Pays d'Epernay Champagne, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Epernay Agglo, le PETR Marennes-Oléron (Marianne RULIER, Chargée d'étude - Cheffe de projet SCoT), le CPIE Marennes-Oléron (Jean-Baptiste BONNIN).

Ce compte-rendu est rédigé par les étudiants de l'UCO de Niort, Licence Sciences politiques, dirigé par Éric PUISAIS, enseignant-chercheur au sein de la Commission Cadre de vie, présidée par Martine BOUTILLAT, administratrice ANPP - Territoires de projet, Présidente du Pays d'Epernay, animée par Manel BELMOKH.

### **I. Enjeux, opportunités et freins liés à la notion de "cadre de vie"**

#### Enjeux

Lorsqu'on parle de cadre de vie on fait référence à l'environnement naturel et bâti d'un milieu, de l'eau que l'on boit ou que l'on utilise pour diverses activités récréatives ou autres, à l'air que l'on respire, au sol, aux phénomènes naturels, aux paysages urbains, agricoles et forestiers.

Par ses actions l'homme peut altérer son environnement naturel ou bâti, à ce titre, la protection du cadre de vie doit d'être une préoccupation constante et une également une condition pour maintenir sa population et/ ou son attractivité. La vitalité d'un milieu de vie est liée directement à l'existence des activités que l'on y pratique. Celles-ci confirment des milieux de vie conviviaux et essentiels à la population résidente.

Enfin, il existe une relation directe entre le niveau de vie et l'environnement économique qui passe par la mise en place des conditions propices à l'émergence de projets créateurs d'emplois.

Le cadre de vie touche autant à la notion de paysage et à son évolution, qu'aux questions liées à la forêt, au littoral, à la montagne, la préservation des espèces, des haies, à la place des éoliennes, l'attractivité et la santé publique... C'est pourquoi cette notion est à la croisée de plusieurs enjeux qui ne sont pas forcément les mêmes selon que l'on soit un habitant, un élu ou un acteur économique.

Comment opérer une mise en cohérence de tous ces enjeux locaux ? Comment opérer la concertation entre ces différents acteurs ?

#### Opportunités

Trois leviers :

1. Transformer notre vision du territoire et du développement économique  
Comment développer sans étalement urbain ?

2. Harmoniser enjeux de la transition et paysages : Comment développer les énergies renouvelables tout en préservant le patrimoine naturel ?
3. Résilience, vulnérabilité et adaptation : Comment concilier souveraineté énergétique et changement climatique ?

#### Outils :

Les zones d'accélération des énergies renouvelables, une opportunité de mettre l'énergie au cœur du projet de territoire

*L'idée* : l'organisation d'un espace sûr et juste placé entre le plancher social et le plafond environnemental et mué par la volonté d'une économie régénératrice et distributive dans lequel biodiversité et énergies renouvelables ont le même enjeu.

#### *L'Outil* : TEPOS

- Réaffirmer la coresponsabilité de l'Etat et des collectivités.
- Rééquilibrer et territorialiser les politiques publiques.
- Favoriser la sobriété dans l'aménagement des territoires.

*La vision* : en faire un projet porté par et pour les acteurs du territoire mettant l'énergie au cœur du projet

#### *La méthode* :

- Définition des zones d'accélération EnR
- Co-construction de la stratégie transition énergétique locale avec les acteurs du territoire en évaluant la situation énergie/climat d'un territoire
- Projection de la trajectoire dans l'espace et les paysages.
- Reconnaître et caractériser les unités paysagères de son territoire, associer les actions de transition énergétique aux entités paysagères et les spatialiser, se projeter dans les paysages de ce territoire

#### Les plans de paysage :

Les paysages sont des éléments structurants des territoires et les sanctuaires de la biodiversité. Certains territoires revendiquent la qualité de leur paysage d'autres non. Les paysages relèvent aussi de l'humain, ce ne sont pas seulement les paysages naturels dont il s'agit, mais ce sont aussi les paysages vernaculaires. Quel que soit le niveau de la qualité paysagère, l'urbanisation croissante, le développement des zones commerciales et des zones d'activité à banalisé les paysages et a fait fi de leur qualité.

Certains pays travaillent avec la charte des Parcs Naturels Régionaux dont les objectifs sont adossés à la qualité paysagère. L'état a mis en place des outils appelés Plan paysage et Plans paysages de la transition. Certains PNR en sont lauréats.

Le travail consiste à prendre en compte les évolutions de demain et ce que cela va induire sur les paysages : en matière de signalétique, de mobilier urbain commun, d'information à diffuser.

Les paysages de demain doivent se penser de manière plurielle, en prenant en compte les problématiques agricoles, énergétiques, de souveraineté énergétique, d'inflation, les modes de vie, la mobilité, la préservation immédiate etc...

#### Freins :

La France est le seul pays en retard sur sa production d'énergies renouvelables à l'échelle de toute l'Europe, et l'Europe a menacé de lui faire payer des pénalités. La loi accélération

a redonné des cartes à l'échelle des communes qui sont les porteurs de projets mais sur un pas de temps contraint. Les communes se sont retrouvées en manque d'ingénierie technique alors qu'elles étaient dans l'obligation de le faire et qu'elles pourraient être bloquées au niveau des PLU.

Chaque région va devoir analyser toutes ses zones d'accélération pendant 3 mois via comité régional de l'énergie pour vérifier que si elles correspondent bien aux attentes du SRADDET. Cependant, personne ne sait comment traduire les objectifs car il n'y a pas de grille de critères.

Qui dit projet énergies renouvelables dit potentiellement artificialisation des sols (par exemple avec des panneaux photovoltaïques au sol), dans ce cas le SCoT et le ZAENR peuvent se confronter au-delà de 2030.

Le ZAENR est à mettre en perspective avec les objectifs de sobriété et efficacité : produire des énergies renouvelables est un levier pour sortir des énergies fossiles mais cela a un coût si on ne réduit pas en amont notre consommation (par les leviers de la sobriété - faire moins et de l'efficacité - faire mieux).

Architecture paysagère et charte ne prennent pas forcément en compte le développement des énergies renouvelables. Le problème de la présence des panneaux photovoltaïques subsiste en ce qu'elle impacte l'agriculture et l'économie des régions basée sur le tourisme. Il y a une forte demande pour que l'Etat doit intervenir pour réguler les installations.

## **II. Perspectives**

### Exemple d'une démarche de concertation entre un PETR une association environnementale

Bien fondé d'un partenariat entre le PETR Marennes-Oléron et le CPIE Marennes-Oléron pour la conduite d'une concertation autour de la révision du SCoT :

En 2005 l'évaluation du premier SCoT avait engendré une méfiance des élus.

Ils sont ensuite placés comme "experts" pour une démarche d'auto-évaluation autour de ce SCoT mais des réflexes archaïques sont toujours présents. En 2017, le SCoT est travaillé en régie et la démarche s'opère dans un contexte de cohérence territoriale complexe.

Aujourd'hui la stratégie proposée est différente avec la mise en place d'une enquête publique conduite conjointement entre le PETR et le CPIE. La notion de paysage est érigée comme valeur et la plus-value procède de la montée en compétence collective. Le développement durable s'impose progressivement comme une évidence dans la définition des projets. Cette démarche concertée avec les différents acteurs sécurise la position des associations environnementales sur le territoire.

### Des propositions :

Renforcer le rôle pédagogique de l' élu, sur le long terme, en expliquant l'impact futur, la patience et l'intérêt collectif.

Renforcer la pédagogie pour plus de sensibilisation dans les écoles.

Réfléchir à des innovations sur mesure, compatibles avec l'échelle communale et son enveloppe budgétaire.

Renforcer la concertation avec les différents échelons territoriaux pour trouver des solutions mutualisées car les territoires ruraux n'ont pas beaucoup de moyens.

Renforcer la concertation avec les habitants pour accompagner les habitants vers la transition écologique.

Informier et communiquer plus car il est compliqué de conduire un service public alors que le système change.